LE YUKON ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Prospection et production minières ... fourrures et tourisme ... le nerf économique du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Tous ces secteurs profiteront du nouvel Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

L'économie de ces deux territoires est tributaire des exportations. En 1986, le plomb et le zinc ont représenté à eux seuls 78 % de celles-ci.

AVANTAGES CLÉS

Les dispositions clés de l'Accord pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest sont l'élimination progressive des droits de douane et les nouveaux mécanismes de règlement des différends.

Les réductions des tarifs douaniers augmenteront les possibilités de transformation plus poussée de produits à base de ressources naturelles dans le Nord où, auparavant, ces produits faisaient face à des tarifs douaniers élevés; elles favoriseront en outre les importations à un coût moindre de toute une gamme de produits qui doivent servir d'intrants pour des produits finals. L'Accord signifie aussi des prix moins élevés, plus de variété et de choix pour les consommateurs.

La création d'un mécanisme binational d'arbitrage exécutoire pour le règlement des différends assure une meilleure gestion de nos relations commerciales dans l'ensemble et, dans la mesure où il s'applique aux droits antidumping et compensatoires, donne le départ à une surveillance conjointe de nos loins en matière de pratiques commerciales déloyales. Au cours des cinq prochaines années, les deux pays négocieront la mise en place d'un nouvel ensemble de lois touchant les droits antidumping et compensatoires dans les deux pays - qui renforcera notre sécurité d'accès au marché américain.

Cela ne peut qu'entraîner une plus grande sécurité d'accès au marché américain pour les exportateurs canadiens. C'est précisément l'objectif que le gouvernement s'était fixé.